DETTES FISCALES DES ENTREPRISES

Les demandes de rééchelonnement portent sur 75 milliards de dinars

Plus de 10 000 entreprises en difficulté financière ont déposé, auprès de la Direction générale des impôts (DGI), des demandes de rééchelonnement d'une dette fiscale totalisant près de 75 milliards de dinars.

Cherif Bennaceur Alger - (Le Soir) - Au terme de la période d'inscription pour ce dispositif, qui a duré du 1er mars au 30 avril 2012, le nombre des demandes déposées au niveau des services de la DGI ont atteint 10 196 demandes pour une dette fiscale à rééchelonner de 74,79 milliards de dinars. Ce montant est composé de 40,27 milliards de dinars de droits en principal, 12,26 milliards de dinars de pénalités d'assiette et de 22,25 milliards de dinars de pénalités de recouvrement, selon les détails de la DGI. Par ailleurs, 1 213 entreprises ont soldé la totalité de leurs dettes fiscales pour un montant global de plus d'un (1) milliard de dinars, précise-t-on.

Les modalités du dispositif de rééchelonnement

Le rééchelonnement des dettes fiscales des entreprises en difficulté concerne l'ensemble des entreprises de droit algérien suivies au régime réel, y compris le régime simplifié. L'opération exclut les entreprises ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte par l'administration fiscale pour manœuvres frauduleuses, ainsi que celles qui figurent sur le fichier national des fraudeurs. Les petits métiers et les artisans sont également exclus du moment qu'ils bénéficient déjà d'autres mesures similaires. Les entreprises concernées par le rééchelonnement vont bénéficier d'un moratoire d'une année durant laquelle elles seront exonérées de tout paiement. A compter du 1er avril 2013, et une fois le moratoire clôturé, ces entreprises entameront le remboursement des droits en principal de leurs dettes fiscales, c'est-à-dire des dettes dues sans les pénalités d'assiette et de recouvrement y afférentes. Il appartiendra par la suite au percepteur de wilaya d'élaborer un calendrier étalé sur 36 mois comme délai maximum pour le paiement des arriérés sur la base d'un traitement «au cas par cas» et en fonction des capacités de paiement de chaque entreprise. Dès qu'elle commence le paiement de sa dette, l'entreprise est systématiquement exemptée de toutes les pénalités de retard de paiement, selon la circulaire d'application relative à ce dispositif décidé par la dernière tripartite. Après la fin de l'échéance du rééchelonnement, les entreprises n'ayant pas honoré le paiement de la totalité de leurs dettes fiscales se trouveront «tenues de payer les dettes et les pénalités ensemble», selon la DGI. L'ancien dispositif en la matière exigeait le paiement de 20% de la fiscalité impayée à toute entreprise voulant régulariser sa situation fiscale, une condition qui a été supprimée avec le nouveau dispositif.

C. B. /APS

FEUX DE FORÊT

Bientôt une carte du risque incendie

Depuis 2007, les feux de forêt seraient en baisse. Les statistiques fournies par la Direction des forêts et l'agence spatiale ne concordent cependant pas. En cause, des méthodes de recensement des incendies différentes. En 2011, l'Asal fait état de 24 368 hectares incendiés contre 13 946 pour la DGF.

Nawal Imès- Alger (Le Soir) - La Direction générale des forêts reconnaît toute la difficulté d'établir des statistiques fiables. En cause, des méthodes traditionnelles de collecte de l'information. Une situation appelée à changer puisque en partenariat avec l'Asal, un projet est en cours d'élaboration pour y remédier. Une carte des risques incendie sera établie pour arriver à renforcer la prévention en identifiant les zones où l'intensité du feu est importante. Les cartes qui seront établies seront mises à la disposition de tous les intervenants en matière de lutte contre les incendies, à savoir la Protection civile, les collectivités locales et la gendarmerie. En attendant, dans le cadre de la campagne 2012 de prévention et de lutte contre les feux de forêt, la Commission nationale de protection des forêts s'est réunie hier pour mettre en place son plan d'action. La DGF reconnaissait hier des difficultés à mettre en application l'ensemble de ses recommandations. Les difficultés d'accès à certains massifs, l'insuffisance de couverture en poste de vigilance et la faible implication des collectivités locales sont pointées du doigt. Pour la saison 2012, la DGF mobilise ses troupes à travers les 40 wilayas concernées. 416 postes de vigie chargés de la surveillance et l'alerte avec un effectif à mobiliser de 1 120 éléments. 438 brigades mobiles avec un effectif de 2 488 éléments seront à pied d'œuvre tandis que 2513 points d'eau ont été recensés. Un réseau de communication radioélectrique par la mise en œuvre de 1 780 équipements type VHF sera également déployé. Ces moyens seront appuyés par des renforts en moyens humains. L'objectif étant toujours le même : limiter le nombre d'incendies. En 2011, la surface totale parcourue par le feu s'élevait à 13 725 hectares dont 66% en forêts.

Les wilayas de Jijel, Skikda et Béjaïa détiennent le triste record avec des feux de forêt importants en une seule semaine à cause de conditions climatiques. Pour la saison estivale, Protection civile et Direction des forêts espèrent que la tendance à la baisse pourra, encore une fois, se confirmer.

N. I.

Le Conseil des ministres arabes des TIC se réunit à Oran

Oran abrite, depuis hier, les travaux de la 32e réunion du bureau exécutif des ministres arabes des Technologies de l'information et de la communication (TIC) qui regroupe les membres du bureau exécutif, à savoir les ministres de l'Algérie, des Emirats arabes unis (EAU), de Djibouti, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de l'Egypte et de la Tunisie. Une réunion où il est question de débattre de sujets liés à la coopération arabe dans le domaine de la modernisation de la poste et des technologies de l'information et de la communication (PTIC).

Une rencontre qui sera suivie aujourd'hui par la tenue de la 16e session du Conseil des ministres arabes des Télécommunications et de l'Information qui verra la présence de 17 pays arabes et 11 ministres.

Cet événement, organisé par la Ligue des Etats arabes, est représentée par le secrétaire général de la commission permanente des postes et télécommunication, Khaled Fouda.

Assurant l'intérim du ministre des TIC, Abdelmalek Sellal, ministre des Ressources en eaux, a pris part, aux côtés de l'ensemble de ses homologues arabes, à la réunion de la 32e session du bureau exécutif des ministres arabes des Technologies de l'information et de la communication, présidée par le ministre saoudien des TIC.

Les travaux se poursuivent aujourd'hui avec la réunion de la 16e session du Conseil des ministres arabes des TIC, les deux rencontres ont lieu à huis clos. Les thèmes figurant à l'ordre du jour de la réunion de ce 16e Conseil des ministres arabes des Télécommunications ont pour but d'aller de l'avant dans le processus de mise en place de conditions favorables à une intégration arabe dans le domaine des services postaux et des télécommunications, d'accès du monde arabe aux NTIC, de la mise à niveau des infrastructures, des contenus numériques et de la cyber-sécurité.

Hier, il était essentiellement question de discussions techniques sur certains projets et «idées à développer» dans le domaine des postes, télécommunications, normes et radio communication. Une réunion qui a porté sur la création d'un Salon arabe de la philatélie, de même qu'il a été question d'une autre proposition et idée avancée depuis plusieurs sessions notamment la dernière à Doha, concernent la création d'un forum arabe de la gouvernance d'Internet.

Enfin, cette rencontre, organisée sous l'égide de la Ligue arabe, sera consacrée à la recherche de mécanismes de renforcement de la coopération interarabe pour la promotion des technologies de l'information et de la communication, dont le projet «point arabe» (nom du domaine) permettra la création d'un «espace électronique arabe».

Amel Bentolba

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR «LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU»

La maîtrise des outils de la mesure est une nécessité

Dans un contexte fait d'une exploitation irrationnelle des réserves en eau qui ne cessent d'ailleurs de s'amenuiser, d'une hausse des températures et de plus un déficit en pluviométrie ainsi qu'une consommation accrue des ressources hydriques par la population, la maîtrise de la mesure des différents éléments du cycle de l'eau en Algérie s'impose de facto.

Une mission qui relève en Algérie du ressort de l'Agence nationale des ressource hydriques (ANRH), laquelle assure, selon son directeur Rachid Taïbi « l'observation, le suivi et la mesure des différents éléments du cycle de l'eau en Algérie et notamment l'établissement d'une cartographie détaillée» en la matière. Pour cela, elle dispose d'un réseau d'observation national constitué de 200 stations hydrométriques et 800 stations pluviométriques. Ces stations permettent en fait, explique-t-il, «d'apprécier les ressources en eau disponibles dans une zone précise ou sur l'étendue d'un territoire».

En effet, qu'il s'agisse de quantité où de qualité, la question de la mesure des ressources en eau ne cesse d'être soulevée par les experts de par le monde, notamment dans les pays émergeants ou ceux dont les ressources s'amenuisent de façon inquiétante. Trop souvent, considéré comme un accessoire et son importance rabaissée, cette problématique a été, hier, au centre des débats des participants au colloque international sur «la gestion intégrée des ressources en eau : rôle, organisation et traitement de la mesure», tenu hier au Centre national de formation pour handicapés de Constantine (CNFPH). Ceci dans la mesure où l'intérêt d'une telle démarche, a-t-on expliqué, «est d'optimiser les ressources en eau et de réaliser d'importantes économies financières».

Organisé par l'Agence du bassin hydrographique constantinois Seybousse-Mellegue, ce colloque a pour objectif, a expliqué M. Kheraz, directeur de l'agence, de «faire un état des lieux s'agissant de ce qui est la mesure en Algérie en réalité et son rôle. Et notamment du degré de maîtrise des données collectées en la matière et leur fiabilité». Aussi, il est question également, a-t-il ajouté, de s'imprégner «des expériences étrangères afin qu'on puisse, le cas échéant, améliorer et renforcer notre approche dans le domaine de la mesure».

Ceci dit, la gestion intégrée des ressources en eau nécessite à la fois, selon les participants, une bonne compréhension des systèmes naturels, la connaissance des risques liés à l'eau et à son utilisation ainsi que la mise en œuvre de mécanismes d'information. Pour y arriver, est-il souligné, il faut avoir accès à des données précises et donc avoir une maîtrise des systèmes de mesure et de comptage.

Farid Benzaïd

DEUXIÈME JOUR DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

L'épreuve de mathématiques accentue le stress des candidats

Les candidats au baccalauréat ont achevé, hier, leur deuxième journée d'examen avec une certaine appréhension concernant le sujet des mathématiques, notamment pour les élèves de la filière gestion qui ont eu du mal à aborder cette matière sensible.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Le stress a encore accompagné, hier, les candidats au baccalauréat session 2012. La plupart des candidats de toutes les filières ont passé les épreuves de mathématiques le matin et de langue anglaise l'après-midi. Ceux qui passent l'examen pour la première fois ont avoué que passé le stress et l'émotion du premier jour, les épreuves étaient abordées avec plus de sérénité. Ils ont eu toutefois à composer dans une matière difficile puisqu'il s'agit des mathématiques. D'ailleurs, aux environs de midi et alors que les centres d'examen étaient déjà désertés par les candidats, la plupart d'entre eux étaient toujours regroupés dehors et commentaient l'épreuve «choc» de la matinée. Pour les candidats de la filière gestion, le ton était à l'appréhension et à la crainte d'être passé à côté des bonnes réponses. «L'examen de mathématiques était particulièrement ardu. Si nous avons pu travailler l'un des sujets, nous ne pouvions même pas aborder le deuxième, tellement il était difficile», confient des lycéens du quartier Diar El Afia qui composaient au lycée El Idrissi. «Nous pensions que le ton était donné hier et que le reste des sujets seront aussi abordables que ceux du premier jour. Nous devons maintenant nous rattraper avec les autres matières», précisent d'autres candidats. Les candidats au bac composeront selon les filières jusqu'à jeudi prochain. Intervenant le premier jour depuis la wilaya de Biskra, Boubekeur Benbouzid, ministre de l'Education nationale, a déclaré qu'il n'était pas possible de prévoir dès à présent le taux de réussite au baccalauréat et qu'il fallait attendre les résultats des corrections et l'annonce des résultats dès le 2 juillet prochain. Le ministre est encore une fois revenu sur la particularité du bac algérien qui se fait en une seule session et sans recours ni rachat. Ceci alors que le taux de réussite au baccalauréat session juin 2011 a atteint 62,45 % contre 37,29 en 2005. Les responsables du ministère de l'Education nationale avaient expliqué la hausse du taux de réussite par «les résultats de la réforme qui commence à porter ses fruits» tout en notant que c'était le meilleur taux depuis l'indépendance de l'Algérie. Le nombre de candidats à l'examen du baccalauréat session juin 2012 a connu une augmentation par rapport à l'année dernière, soit une hausse de 63 385 candidats (12,76 %) contre 496 665 pour la session juin 2011.

F.-Z. B.